



**Municipalité de
Chippis**

Grande Avenue 5
3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

commune@chippis.ch

L'administration communale soumet à l'enquête publique la demande présentée par :

- En application de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 (état 1^{er} janvier 2018), la Commune de Chippis soumet à l'enquête publique le projet d'aménagement routier léger à la rue des Clives, la rue des Eaux-Vives, la rue des Jardinets et la rue des Prés-Fleuris, comprenant :
 - le dossier routier de réalisation
 - le plan de signalisation
 - l'expertise zone 30

Le plan de signalisation et l'expertise zone 30 sont déposés à titre informatif et peuvent faire l'objet de remarques auprès de l'Administration communale. La procédure de signalisation routière sera conduite par la CCSR en parallèle au projet routier.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 19 septembre 2022, à la Commune de Chippis, où il peut être pris connaissance des dossiers déposés.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 19 août 2022